



ACT AïKIDO

DOJO DE LA SACAMP

75 RUE DE L'OURCQ, 75019 PARIS



*Vous allez signer un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'Aïkido.
Comme tous les sports, les différents appareils sont à examiner.
Il s'agit d'une activité sportive sollicitant parfois de façon intensive les systèmes
cardiovasculaires, pulmonaires et locomoteurs (rachis et articulations périphériques).
Les vaccinations doivent être à jours, etc.....*

*Vous devez savoir qu'il s'agit d'un art martial :
Où le pratiquant peut être amené à se déplacer à genoux,
Où il peut utiliser des armes en bois,
Où il peut chuter et donc rouler sur le dos.*

*En principe la grossesse n'est pas une contre-indication (le professeur devra aménager
le travail de son élève).*

Les lunettes et lentilles souples sont compatibles avec la pratique.

Un ECG et une épreuve d'effort sont conseillés après 50 ans (mais pas obligatoire).

JE SOUSSIGNÉ(E),, DOCTEUR EN MÉDECINE

CERTIFIE AVOIR EXAMINÉ ET ATTESTE QUE :

M.....

EST EN BON ÉTAT GÉNÉRAL APPARENT ET APTE À LA PRATIQUE DE L'AïKIDO

DATE :/...../..... SIGNATURE ET CACHET :